



Signataire : Jean-Louis Fazio

Date de dépôt : 20 septembre 2023

Question écrite urgente

Télétravail des fonctionnaires : où en est-on ?

Le télétravail est devenu une nécessité sanitaire et économique durant la pandémie de COVID-19, à la fois dans le secteur privé et dans la fonction publique.

Le télétravail a permis d'atténuer certains méfaits liés à cette crise, mais la difficulté à mettre en place des contrôles stricts et à édicter une réglementation rigoureuse a engendré des dérives que la presse, à juste titre, a souvent dénoncées.

A l'heure actuelle, le télétravail continue d'être pratiqué au sein de l'Etat de Genève. Qu'en est-il des contrôles ? De la durée ? De la réglementation le concernant ?

Il en va de l'efficacité du service public et de sa réputation.

- ***Le Conseil d'Etat peut-il livrer aux députés le nombre de fonctionnaires et leur pourcentage pratiquant actuellement ce mode de travail, à plein temps ou à temps partiel, cela par départements et par services ?***
- ***Le télétravail peut-il garantir, quotidiennement et durant la semaine, la qualité des prestations que les administrés sont en droit d'exiger ?***
- ***Le Conseil d'Etat peut-il nous rappeler les mesures déjà prises pour assurer l'efficacité du télétravail (contrôle et fonctionnement) ?***

En conclusion, ces dispositions, prises ou à prendre, sont indispensables pour garantir les droits et devoirs de la fonction publique.